

**Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !**

# Comité Technique Local du 30 juin 2014

Le Comité Technique Local, en seconde convocation suite au boycott du 26 juin, s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 30 juin 2014. Il a commencé à 14 h 00 et s'est terminé à 18 h 00. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par Solidaires DDFIP 62 en la personne de M. Wilfried Glavieux.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

## Ordre du jour du C T L

- 1 Approbation des Procès verbaux des CTL ayant eu lieu les 16 janvier, 21 Mars, et 24 Avril 2014
- 2 Gestion des dossiers en procédure collective par le PRS à compter du 01/09/2014
- 3 Baromètre social départemental
- 4 Tableau de Bord de Veille Sociale, résultats 2013
- 5 Bilan de la campagne afférente aux comptes de gestion 2013
- 6 Harmonisation indemnitaire

Compte rendu de vos représentants Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Gilles Delwaille  
Gabriel Gaillard

S I E de Lens  
E R D 62

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER  
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 [cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)  
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

## 1 : Approbation des Procès verbaux des CTL ayant eu lieu les 16 janvier, 21 Mars, et 24 Avril 2014

Les Procès Verbaux de ces 3 réunions n'appelant de notre part aucune modification, CFTC DDFiP 62 a donc voter pour leur approbation.

## 2 : Gestion des dossiers en procédure collective par le PRS à compter du 01/09/2014

La DGFIP avait prévu en 2013 la départementalisation de la gestion des créances fiscales qui font l'objet de l'ouverture d'une procédure collective. Le PRS serait donc chargé dans l'avenir de cette nouvelle tâche. Cette départementalisation concernera l'ensemble des postes comptables de notre département ( SIE, SIP, Trésorerie mixtes )

Pour CFTC DDFiP 62, la départementalisation conduit souvent à créer des structures énormes et qui rapidement deviennent ingérables. De plus, cela peut aussi conduire parfois à des suppressions d'emplois ou des fermetures de postes. Nous n'avons dans cette affaire, aucune visibilité sur l'avenir.

Si l'idée de base apparaît en effet intéressante sur le principe ( spécialisation d'une mission requérant une certaine technicité, réseau unique d'interlocuteurs en la matière ), CFTC DDFiP 62 reste tout de même réservée sur l'application pratique du dispositif pour les raisons suivantes:

- contrairement à ce qui est affirmé, l'allègement de la charge de travail pour les postes semble minime puisque les services gestionnaires resteront responsables de la détection des ouvertures de procédure ainsi que de l'établissement des sommes à déclarer.

- Le PRS du Pas-de-Calais, faute de moyens en effectif n'est pas toujours en mesure d'assurer le recouvrement réactif et pugnace qui est sa raison d'être. Et ce n'est NULLEMENT de sa faute, mais de la faute aux suppressions d'emplois. Dès lors, la tentation sera probablement grande ( et qui plus est, bien compréhensible ) pour le responsable du PRS d'utiliser ponctuellement l'effectif affecté à la cellule dédiée aux procédures collectives pour pallier aux difficultés rencontrées par ailleurs.

***Dans ces conditions, l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 a voté CONTRE ce projet***

## 3 : Baromètre social départemental

La DGFIP avait décidé en 2013 de mettre en place un baromètre social, celui-ci s'inscrivant dans le plan d'action d'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Le dispositif a été présenté lors du Groupe de Travail du 29 octobre 2013 en vue du lancement de la 1ère mesure avant la fin de l'année. Vous avez certainement toutes et tous reçu sur votre Balf DDFiP le message de la Direction Générale à ce sujet...

Comme disait Daniel Balavoine : " Dieu que c'est beau ! ". Faire des beaux et grands sondages avec l'aide de Ipsos – institut, c'est bien, c'est joli et cela fait plaisir à notre Directeur général. On peut aussi s'interroger sur le coût de cette opération purement médiatique... On peut aussi sérieusement se demander ce que le Directeur Général aura appris de plus sur nos services qu'il ne sait déjà. **Les organisations syndicales toutes tendances confondues lui expliquent depuis des années le grave malaise qui existe dans nos services.** Elles lui ont fait part du désarroi des agents devant les incessantes suppressions d'emplois, devant aussi les dégradations continues des conditions de travail des agents des finances publiques. Il ne peut pas dire qu'il n'est pas au courant, notre Bon Directeur Général. Mais, par contre, en faisant ce magnifique travail de communication auprès des agents des finances publiques, en leur proposant de s'exprimer librement dans ce beau sondage, il se donne bonne conscience.

Dans notre département, 942 collègues ont répondu à ce sondage, ce qui fait 53 % de réponse et 47 % d'abstention. En fait, presque 1 agent sur 2 n'aura pas répondu à ce magnifique sondage. Les chiffres fournis par la DDFiP du Pas de Calais ne sont donc pas vraiment révélateurs. Et pourtant, de nombreux chiffres sont alarmants.

En effet, même si il y a eu 47 % d'absentions, certaines réponses aux questions sont inquiétantes et parfaitement révélatrices du mal être dans nos services.

1 : Estimez-vous que la DGFIP évolue dans le bon sens ? 66 % de réponses Non plutôt pas et Non pas du tout

2 : Le rythme de changement dans votre direction vous semble aujourd'hui : 51 % trop rapide

3 : Estimez vous être bien informé sur : La démarches stratégique : Plutôt mal et très mal : 45 %

4 : Estimez vous être bien informé sur : l'organisation interne de la DGFIP : Plutôt mal et très mal : 55 %

5 : L'attention portée au points suivants au sein de la DGFIP :

Conditions et qualité de vie au travail : pas assez importante : 69 %

Ecoute des agents : pas assez importante 77 %

6 : Que pensez-vous de votre motivation au travail ? 48 % en diminution

7 : Etes vous optimiste, assez optimiste, assez pessimiste ou très pessimiste concernant :

Votre avenir au sein de la DGFIP : assez et très pessimiste : 59 %

Vote avenir au sein de votre structure : assez et très pessimiste 59 %

8 : Quantité de stress sur une échelle de 1 à 10 : 84 % supérieur à 5, dont 41 % supérieur à 8 , et près de 70 % des agents mettent en cause la charge de travail trop importante

Donc, CFTC DDFIP 62 espère que le nouveau directeur général de la DGFIP aura bien lu et surtout bien compris le magnifique sondage que son prédécesseur avait commandé à Ipsos. A ce sujet, CFTC DDFIP 62 serait vraiment curieuse de connaître le coût de cette opération, qui au final ne sert strictement à rien, compte tenu que toutes les organisations syndicales, toutes tendances confondues, expliquent ces problèmes graves au Directeur général depuis de années. Certes, il les a entendu, mais, il est évident qu'il ne les a jamais écouté.

L'ensemble du sondage est accessible sur la page d'accueil du CTL du 30 juin 2014.

#### 4 : Tableau de Bord de Veille Sociale, résultats 2013

CFTC DGFIP 62 reconnaît que le Tableau de Bord de Veille Sociale est un élément très important pour nos services. Malheureusement, le T B V S constate souvent les faits, sans pouvoir généralement y apporter une solution. Ce problème, nous l'avions largement évoqué au cours des réunions de l'année 2013 sur la préparation du T B V S. Le fond du problème, c'est encore et toujours les suppressions d'emplois, qui sont à l'origine de la majeure partie des éléments relevés par le T B V S. Supprimez les suppressions d'emplois, et on peut raisonnablement supprimer une bonne partie du T B V S.

Pour l'année 2013, le nombre d'agents affectés dans notre département est de 1750, soit - 3,01 % par rapport à 2012. Le taux d'encadrement ( A+ et A) s'élève à 13,83 %. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2012, soit + 3,75 %. La direction constate donc que les effectifs diminuent, mais que le nombre d'encadrants augmente.

Le taux de demande de mutation est à 26 %. En augmentation de 2%. 100 % des agents auraient été formés au DUERP. De nouvelles maladies sont malheureusement apparues, tel les affectations touchant le canal carpien. 16 accidents de service ayant entraîné un arrêt maladie ont été comptabilisés en 2013.

La Direction nous confirme ce que nous pensions. Les données du TBVS n'ont pas révélé, selon elle, d'évènements véritablement nouveaux sur le contexte humain et social. Les indicateurs atypiques affectent globalement les mêmes services que ceux mis en évidence lors des TBVS des années précédentes. Les sujets d'inquiétude et les points de crispation, toujours selon la direction, sont globalement les mêmes qu'en 2012... accueil, RPS et sécurité. Mais, la direction ne site pas une seule suppressions d'emploi comme potentiellement responsable de l'inquiétude des agents du Pas de Calais.

Concernant le soutien accordé aux services, la direction nous communique les chiffres de l'Equipe de renfort, soit 49 agents.

24 EDRA : 2 cadres A, 16 cadres B et 6 cadres C

25 EMR : 1 cadre A, 22 cadres B et 3 cadres C.

Le CHSCT a financé en 2013 223.242 € de travaux liés à l'amélioration des conditions de vie au travail,

#### 5 : Bilan de la campagne afférente aux comptes de gestion 2013

La direction nous a communiqué le bilan des comptes de gestion de l'exercice 2013 au 14 mars 2014. Nos collègues du Secteur S P L ont particulièrement bien travaillé, vu que plus de 90 % des comptes de gestion ont déjà été déposés. CFTC DDFIP 62 tient donc à saluer le professionnalisme de tous nos collègues, qui ont réussi ce très gros travail, malgré les suppressions d'emplois.

## 6 : Harmonisation indemnitaire

Il s'agit d'une refonte, selon la direction. Le document qui nous a été fourni est particulièrement flou, c'est le moins que l'on puisse dire !!! Comme d'habitude dans nos services, tout ce fera dans l'urgence, comme par exemple, le changement d'application pour les frais de déplacements. Vite et bien ,selon CFTC DDFiP 62, ne vont pas ensemble.

Mais, cette refonte va entrer en vigueur au 1er juillet 2014. Selon la direction, à grade, échelon et fonctions constants, cette réforme indemnitaire ne devrait conduire à aucune modification du niveau de rémunération pour une grande majorité d'agents. Toutefois, toujours selon ses propos, dans l'hypothèse où certains agents subiraient une perte de rémunérations, un dispositif de garantie de maintien de rémunérations sera mise en place. Le seuil de déclenchement de la garantie est fixé à 10,00 €.

A noter que la prime d'accueil devrait concerner 173 agents dans notre département pour une somme d'environ 173,00 €.

CFTC DDFiP 62 conseille à tous les collègues du Pas de Calais de bien vérifier le montant de leur salaire du mois de juillet et de bien s'assurer qu'il n'a pas baissé, même de 0,01 €. En effet, nous ne sommes pas d'accord pour une baisse de salaire, même de 0,01 €. Sur le principe, c'est inadmissible.

